

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

une demande de crédit d'investissement de fr. 130'000.- pour la réorganisation des locaux de l'administration générale

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Lancement d'une étude GED et étude de réorganisation	1
Répartition des locaux	1
Calendrier	2
Charges annuelles.....	3
Coût de l'étude de réorganisation	3

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Lancement d'une étude GED et étude de réorganisation

Dans notre communication C / 13 du 15 juillet 2005, nous vous exposons les premières démarches en vue de l'introduction d'une gestion électronique des documents (GED) dans l'administration communale.

Cette étude de solution GED s'est terminée en janvier 2006 avec l'identification d'une solution adaptée à nos besoins, mais aussi avec le constat que l'administration générale ne disposait pas des ressources humaines nécessaires pour assurer l'installation et l'exploitation d'un tel système.

Une étude de réorganisation de l'administration générale a en conséquence été entreprise. Elle a abouti à divers constats, dont la nécessité d'étoffer les effectifs à disposition pour permettre de faire face à plusieurs nouvelles attentes de la Municipalité, et l'obligation de réorganiser la distribution des locaux du Greffe municipal.

Répartition des locaux

Le réaménagement des locaux du Greffe doit tenir compte des impératifs suivants :

- organiser un guichet pour les naturalisations qui ne dérange pas les autres secrétaires
- ne pas isoler ce guichet : sécurité
- prévoir les postes supplémentaires pour répondre aux attentes retenues

- rapprocher la photocopieuse des guichets (ou vice-versa)

La nouvelle répartition tient compte de ces impératifs, en privilégiant malgré tout l'aspect sécuritaire du guichet des naturalisations.

Elle se résume comme suit :

- Déplacement du secrétariat du service dans l'actuel bureau du secrétaire adjoint, avec la création de deux zones de guichet. La première pour le Greffe, du côté de l'entrée actuelle, l'autre donnant dans le couloir reliant les escaliers au local de photocopie.
- Création de trois nouveaux bureaux privatifs pour le secrétaire municipal, son adjoint et le responsable administratif dans les zones actuellement occupées par la réception et le bureau du secrétaire municipal
- Réaménagement de l'actuelle entrée du Greffe, pour en faire la zone de réception publique donnant sur le guichet de cette entité. Cette opération nécessite le remplacement de la porte palière par une porte coulissante automatique, la dépose des deux grandes portes vitrées et de l'armoire vitrée de l'actuel sas d'entrée.
- Aménagement d'un couloir privé, dans l'actuelle zone de circulation, entre la salle des pas perdus et l'entrée du Greffe : cet aménagement permettra de relier le bureau du syndic au futur secrétariat du GRF en desservant les trois nouveaux bureaux, sans passer par l'espace public.
- Transformation de l'actuelle zone d'économat en espace de réception publique pour les naturalisations.

Le coût des travaux de réaménagement est estimé comme suit :

CFC	Descriptifs	Montants
1	Travaux préparatoires	
112	démolition	2'500.--
2	Bâtiment	
23	Electricité	6'500.--
233	Lustrerie	1'000.--
271	Plâtrerie	17'500.--
273	Menuiserie intérieure	42'000.--
275	Système de verrouillage	500.--
276	Dispositifs int. de fermeture	12'000.--
281	Revêtements de sol	13'500.--
283	Plafond	2'000.--
285	Peinture intérieure	10'000.--
287	Nettoyage	500.--
5	Frais secondaires	
512	Intérêts	1'300.--
6	Divers & imprévus	
600	Divers & imprévus	10'700.--
9	Ameublement et décoration	
903	Sièges, mobilier	10'000.--
	Total	<u>130'000.--</u>

Calendrier

Idéalement, ces travaux devraient se dérouler durant la période avril-juin 2007, pour permettre ensuite l'entrée en service de la personne appelée à remplacer la cheffe de bureau qui part en retraite à fin août.

A ce moment là, le Greffe disposera de la place nécessaire pour héberger des ressources humaines supplémentaires comme le prévoient les conclusions retenues de l'étude de réorganisation. Il sera alors possible, tant en ce qui concerne les locaux et le personnel à disposition, d'envisager la mise en œuvre de la GED dont le logiciel est retenu depuis janvier 2006.

Charges annuelles

Les travaux entrepris seront amortis en 10 ans. Ils occasionneront des charges annuelles de fr. 15'250.-, soit les tranches annuelles d'amortissement sur 10 ans de fr. 13'000.- et les frais moyens d'intérêt sur le capital investi de fr. 2'250.-. Ils n'occasionneront pas de charges d'entretien supplémentaires.

Coût de l'étude de réorganisation

Les frais de l'étude de réorganisation ont été comptabilisés en 2006 dans le compte 101.3185 « Honoraires et frais d'expertises » et totalisent fr. 21'520.-.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1.- Un crédit d'investissement de fr. 130'000.- est accordé à la Municipalité pour la réorganisation des locaux de l'administration générale.

Article 2.- La dépense sera financée par la trésorerie générale et imputée au compte n° 3360 « locaux GRF », puis amortie en 10 ans.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

R. Jaquier

J. Mermod

Annexes : - plan de réorganisation des locaux

Délégué de la Municipalité : M. le Syndic